

Les Gestes Qui Sauvent

Objectif de la formation :

Après les attentats de 2015, de nombreux Français ont exprimé le souhait de connaître les gestes utiles pour sauver des vies. Une formation de courte durée a donc été mise en place au cours de laquelle certains gestes qui sauvent sont enseignés : alerter les secours, masser, défibriller et traiter les hémorragies.

Réglementation :

- Arrêté du 30 juin 2017 - Instituant une sensibilisation aux « gestes qui sauvent » - Article 1 : Dans le cadre d'une sensibilisation de la population aux gestes de premiers secours, il est institué une sensibilisation aux « gestes qui sauvent » (GQS), pour permettre au plus grand nombre de citoyens de devenir le premier maillon de la chaîne des secours et ainsi de préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant les secours organisés »

Programme de compétences :



4h00



de 4 à 10 max.

Théorie 40 % :

- ✓ Connaître les moyens de protection de populations
- signaux, comportements, réflexes
- ✓ Savoir passer un message d'alerte aux secours appropriés.
- ✓ Savoir réagir face à une victime présentant :
 - une hémorragie
 - une perte de connaissance
 - un arrêt cardiaque

Pratique 60 % :

- ✓ Effectuer les bons gestes de secours en fonction de la mise en situation proposée.
- ✓ Être capable d'extraire une victime d'une zone sinistrée/enfumée.
- ✓ Être capable d'utiliser de se protéger en tous lieux

En + :

- ✓ Réagir en cas d'attaque terroriste

Public concerné : tout public désirant apprendre les gestes qui sauvent

Prérequis : maîtrise orale et écrite de la langue française.



Formation en Intra :

Un entretien sera nécessaire afin d'adapter le contenu, les heures et l'intervention du formateur au demandeur.

Equipe pédagogique et approche :

Sapeur-Pompier formateur titulaire du monitorat de secourisme à jour. Apport expérience professionnelle. Alternance théorie et pratique. Démonstration des gestes à effectuer.

Moyens pédagogiques :

Fournis : Vidéoprojecteur, Matériel de simulation et d'apprentissage, Mannequins, DAE Aide-mémoire remis à chaque participant. **A prévoir :** Salle de cours avec mur ou tableau blanc, Espace destiné à la réalisation de simulation d'accidents.

Conditions d'évaluation :

Evaluation des acquis, faite au cours de la formation lors des modules participatifs - Attestation du ministère de l'intérieur, remise en fin de formation à chaque participant.

Organisme de Formation



Vistangwall

SARL au capital sociale de 5 000 €
28 route de Ty Fléhan – 29510 EDERN
SIRET n° 884 741 372 00012 – R.C.S. QUIMPER
Code Ape : 8559A – Numéro de déclaration d'activité
auprès de la Direccte Bretagne :
Tél : 06 86 56 81 51 - contact@vistangwall.fr

www.vistangwall.fr